



Monsieur le Président,

Cette CAP locale est réunie aujourd'hui pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2019.

F.O.-DGFIP réaffirme son attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B, comme moyen de promotion sociale.

Les élus **F.O.-DGFIP** dénoncent la publication du projet sur l'intranet de la DiSI avant la tenue des CAPL dans le seul but de préempter les rares possibilités de promotion et de permettre le "*fait du prince*", en empêchant la CAP Locale de jouer pleinement son rôle.

Les élus **F.O.-DGFIP** dénoncent le trop faible nombre de promus par liste d'aptitude. Pour 2019, au plan national, le volume – indicatif - des potentialités n'est que de 375 promotions (contre 695 en 2016), dont 3 seulement pour la DiSI IDF.

Les 2 collègues, qui ont été promus, sont classés « excellents » mais il reste une potentialité. Est-ce par manque d' « excellence » au sein de la DiSI ?

Celle-ci sera t-elle attribuée à l'issue de cette CAP ou bien sera t-elle rendue à la Direction Générale ?

Les élus **F.O.-DGFIP** ne souhaitent prendre aucun risque de perdre une promotion et militeront pour classer un maximum de collègues dans la catégorie "excellent" afin que la CAP Nationale ait la possibilité de les retenir, cette année.

A l'heure où chacun sait qu'un cadre C se voit quasi-systématiquement confier les mêmes missions qu'un cadre B, une telle évolution est scandaleuse.

Cette CAP va devoir sélectionner quelques rares collègues, parmi les dizaines de candidats qui effectuent avec brio un travail de contrôleur depuis des années, tout en étant payés comme des agents.

Cette absence de reconnaissance professionnelle ne génère que de la souffrance et un grand sentiment d'injustice dans les services. Pourquoi un agent ferait-il le travail d'un cadre B alors qu'il est payé au plus bas de l'échelle du C ? Sans possibilité d'accélérer sa trop lente progression de carrière (merci PPCR).

Pour FO, c'est clair : à travail égal, salaire égal !

F.O.-DGFIP revendique le passage pour tous à titre personnel à un grade de fin de carrière ou à un corps supérieur, ceci dès 4 ans dans le dernier échelon pour les uns ou dès 56 ans pour les autres.

F.O.-DGFIP demande l'organisation de tous les concours à des dates différentes et exige que chaque agent puisse se présenter aux concours et examens sans limitation aucune tout au long de sa carrière.

Représentant **FO-DiSI IDF** : Rémy BEUNARD